



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI
CONSEIL EXÉCUTIF

CE/17392

Port-au-Prince, le 21 AVR. 2020

CIRCULAIRE

Du : Conseil Exécutif de l'Université d'Etat d'Haïti (CE/UEH)

Aux : Décanats, Directions et Coordinations des entités de l'UEH

Objet : Dynamiser l'enseignement à l'UEH à l'ère du COVID-19

Mesdames/Messieurs,

Le Conseil Exécutif de l'Université d'Etat d'Haïti (CE/UEH) est conscient qu'en raison des consignes de distanciation physique prescrites par les autorités sanitaires, la prolongation de l'état d'urgence et les mesures provisoires annoncées dans sa circulaire SG-UEH/17284 du 24 mars 2020, il y a lieu de repenser la stratégie d'atteinte des objectifs de l'année académique en cours et adopter une modalité alternative à celle classique de dispensation des cours à l'UEH.

Ainsi, dans le souci de faciliter la poursuite de la mission académique de l'UEH dans le contexte du Covid-19, le CE vous informe que deux outils « TIC » sont à la disposition du corps enseignant :

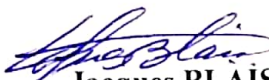
- **La plateforme pédagogique numérique** de l'Université qui permettra aux enseignants de livrer leur enseignement en ligne avec les spécificités suivantes : insérer plan et contenu de leurs cours, créer des espaces pour recevoir les devoirs des étudiants et évaluer leur performance, faire de la communication en direct et en différé et d'autres activités qui faciliteront l'apprentissage des étudiants. Retrouvez la plateforme dans : <https://ueh.edu.ht/formation/>
- **L'application « Microsoft Teams »** qui permet d'organiser des réunions à distance, de discuter avec les étudiants, de faire une présentation en direct ; c'est l'une des technologies qui est utilisée depuis plusieurs mois déjà à l'université pour faire la soutenance à distance. Pour plus d'informations sur Teams cliquez sur: <https://tinyurl.com/teams-ueh>

Toutefois certains préalables sont nécessaires :

- 1) Chaque décanat s'engage à envoyer au Service-TICE de la Direction du Premier Cycle (sfd@ueh.edu.ht) un **tableau des programmes d'études** (par Excel) avec toutes les variables nécessaires au paramétrage de l'environnement du cours sur la plateforme de l'UEH, soit pour chaque cours : le titre, le code actuel (s'il existe), le département, l'année/niveau, le numéro (cours

- 2) Le décanat devra faire parvenir à la directiondupremiercycle@ueh.edu.ht (par fichier Excel) pour l'ensemble des cours offerts : la **liste générale des étudiant.e.s** ainsi que les **listes des inscrit.e.s** aux différents cours avec les informations suivantes: noms, prénoms, département, promotion sur l'année académique en cours ; ce pour créer les cohortes d'étudiants de chaque cours sur la plateforme et autoriser l'accès des étudiants à leurs cours;
- 3) Le décanat invitera chaque enseignant à solliciter un **courriel institutionnel @ueh.edu.ht** ou à l'actualiser en contactant la Direction de l'Informatique (informatique@ueh.edu.ht) pour pouvoir accéder à la plateforme pédagogique, et avoir droit aux prérogatives qui sont celles de l'**enseignant** de l'UEH sur cette plateforme. Les étudiants recueilleront le leur auprès de leur Responsable de Département ou Secrétariat Général après l'annonce publique de la reprise des cours;
- 4) Dans l'objectif d'encadrer les enseignants et les étudiants, il est nécessaire que les Conseils des Études (Vice-Doyens Académiques et Directeurs de Département) des entités se réapproprient leurs attributions habituelles de supervision et de suivi des enseignements. Les rôles d'**administrateurs** leurs sont réservés sur la plateforme.
- 5) Dans le souci d'aider les Conseils des études des différentes entités, une **équipe de techniciens et de cadres** de la Direction de l'Information (DI) et du service TICE de la Direction du Premier Cycle (DPC) est disponible pour un accompagnement tant pour eux que pour les enseignants et étudiants qui en auraient besoin. De plus, des tutoriels et des ressources sur la mise en ligne des cours seront à leur disposition sur la plateforme numérique pédagogique de l'UEH.

Le Conseil Exécutif compte sur la collaboration de toutes les entités pour l'application de ces mesures.


Jacques BLAISE
Vice-recteur à la recherche



Fritz DESHOMMES
Recteur


Hérolf TOUSSAINT
Vice-recteur aux affaires académiques

CE/sv